

## MODALITÉS D'ADMISSION ET DE SORTIE

- 1  **Repérage de l'élève en difficulté** et constitution d'un dossier par l'équipe éducative après accord de l'élève et consentement des parents ou du représentant légal
- 2  **Rencontre de l'élève, des parents et des professeurs** par les équipes des dispositifs relais et désignation d'un tuteur référent dans le collège d'origine
- 3  **Analyse du dossier** par la commission départementale, sous l'autorité du DAASEN, qui propose ou non la prise en charge du jeune dans le dispositif
- 4  **Elaboration et mise en oeuvre du projet pédagogique et éducatif individualisé** au sein du dispositif  
Maintien du lien avec le collège d'origine
- 5  **Réintégration dans le système scolaire courant, ou renouvellement possible de la prise en charge** sur décision de la commission
- 6  **Suivi de l'élève après son retour par le tuteur désigné et les équipes des dispositifs relais**

## CONTACTS

### **Circonscription ASH Adaptation Rectorat Site CEPEROU**

Place Léopold Héder , Cayenne  
Tél : 0594 27 21 68 /0594 27 21 63  
Fax : 0594 27 21 66

### **Atelier Relais de l'île de Cayenne**

Collège G.Holder  
Rte de la Rcade, Cayenne  
Tel : 0594301495 Fax : 0594250291

### **Classe Relais de l'île de Cayenne**

Collège Auxence Contout  
Bd République, Cayenne  
Tel : 0594293900 Fax : 0594306351

### **Classe Relais de Kourou**

Collège Victor Schoelcher,  
11, av de Pariacabo, Kourou  
Tel : 0594220722 Fax : 0594326106

### **Atelier Relais de St Laurent du Maroni**

Collège Albert Londres  
Chemin des sables blancs  
Tel : 0594340950 Fax : 0594344268



# Dispositifs

Un dispositif de **RELAIS**  
**RÉUSSITE EDUCATIVE**  
POUR DES JEUNES EN DÉCROCHAGE SCOLAIRE



Les élèves en voie de marginalisation, qui risquent de sortir sans qualification du système scolaire, peuvent être **temporairement dirigés vers des dispositifs relais où ils seront aidés à reprendre pied**. Ils rejoindront ensuite le système scolaire ordinaire.

### QUELS ELEVES PEUVENT INTEGRER LES DISPOSITIFS RELAIS?

- Elèves du second degré encore sous obligation scolaire mais **rejetant l'institution scolaire et les apprentis-sages**
- Elèves **en voie de déscolarisation et de désocialisation**
- Ils ont déjà bénéficié de toutes les mesures d'aide et de soutien existant au collège

### Critères permettant d'intégrer les dispositifs

OUI	NON
✓ Elèves et représentants légaux volontaires	✗ Réticences du jeune et/ou de la famille
✓ Elèves très absentéistes et/ou perturbateurs, en risque de rupture avec l'institution	✗ Elèves relevant d'autres dispositifs : Segpa, Ulis, Itep,...
✓ Elèves extrêmement passifs dans les apprentissages	✗ Elèves non francophones
✓ Elèves de 5 <sup>ème</sup> , 4 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup>	✗ Elèves de 6 <sup>ème</sup> (sauf dérogation par la commission)

### UN TRIPLE OBJECTIF :

- Aider** l'élève à se réinvestir dans les apprentissages
- Réinsérer** l'élève dans un parcours de formation et de réussite éducative
- Favoriser** l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences, et l'appropriation des règles de la vie sociale et scolaire

dans le but d'un retour réussi de l'élève au collège

### PROJET PÉDAGOGIQUE ET ÉDUCATIF

Il est élaboré conjointement entre les divers partenaires pédagogiques, éducatifs, sociaux et de santé.

### POINTS FORTS

- Parcours individualisé et Pédagogie différenciée**
- Accueil temporaire pour un groupe restreint d'élèves**
- Encadrement renforcé**
- Partenariats Education Nationale, PJJ, CTG, Associations agréées**
- Emploi du temps évolutif**

Le séjour en dispositif relais n'est **en aucun cas une sanction contre l'élève** et ne doit surtout pas être présenté comme telle.

Il est au contraire l'occasion pour les parents de **renouer des contacts réguliers et confiants avec la communauté éducative**.

### DEUX TYPES DE DISPOSITIFS RELAIS

En fonction de sa situation, l'élève peut être **admis en atelier relais ou en classe relais**. Ces dispositifs se différencient par le profil des élèves accueillis, les partenaires et la durée de séjour.

➔ **Les ateliers relais** constituent essentiellement des dispositifs de **remobilisation**. La durée d'accueil est de 8 semaines, renouvelables. Ils font appel à des associations complémentaires de l'enseignement public.

➔ **Les classes relais** sont des dispositifs de **remédiation** dont la durée d'accueil peut varier de quelques semaines à plusieurs mois. Leur partenaire privilégié est la **PJJ**.

Tout dispositif relais est **rattaché à un établissement scolaire** et placé sous la responsabilité du chef d'établissement.

### L'ÉQUIPE

L'équipe d'encadrement des élèves d'un dispositif relais est constituée d'enseignants, d'éducateurs, de personnels associatifs et de professionnels de l'animation.

**Pour favoriser un retour réussi, des enseignants tuteurs exerçant dans les établissements d'origine des jeunes sont désignés.**